



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : AG-INT-490

Déposé le : 8.3.2016

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

A quand une sécurisation de la route L'Auberson – Sainte-Croix au lieu-dit « le Remblais » ?

Texte déposé

La route cantonale qui relie le village de L'Auberson à Sainte-Croix est peu ou pas sécurisée.

En hiver lors de mauvaises conditions climatiques, plusieurs sorties de routes d'automobilistes sont à dénombrer dans ce secteur, heureusement sans gravité à ce jour.

Mais qu'en serait-il d'un bus scolaire ?

En effet, en plus des milliers de frontaliers qui utilisent cette route pour se rendre dans le Nord-Vaudois celle-ci est également utilisée pour acheminer les élèves des classes d'écoles de L'Auberson.

Rappelons-nous ce tragique accident de bus qui a coûté la vie à 8 personnes et en a blessé 24, le 20.01.1974, sur ce même tronçon. Plus récemment en France voisine, suite à de mauvaises conditions routières un accident de car transportant des collégiens a fait deux morts et 8 blessés. Les conditions climatiques du Jura français sont similaires à celui du Balcon du Jura.

Le tronçon le plus dangereux est celui situé à la sortie de la localité de L'Auberson en direction du lieu-dit « Le Remblais ». Aucune barrière ne sécurise les milliers d'usagers qui empruntent cette route chaque jour. Une simple banquette herbeuse sépare la chaussée d'un ravin d'une centaine de mètres. Aucun moyen donc d'arrêter la course d'un véhicule qui mordrait le bord de la route.

Un réel sentiment d'insécurité est ressenti par les usagers qui empruntent cette route, plus particulièrement en hiver lors de mauvaises conditions routières.

Le Conseil d'Etat est-il conscient de ce problème de sécurité sur ce tronçon ?

Qu'envisage-t-il comme solution pour éviter un accident aux conséquences tragiques dans ce secteur ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Pahud Yvan

Signature :

Y. Pahud

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@va.ch